

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 145

présenté par

M. Dive et M. Therry

à l'amendement n° 78 de M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.